

Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Votre partenaire retraite

Rôle et missions



LES INSTANCES DE LA CAISSE

Depuis plus de 75 ans, la CPRN est l'organisme de Prévoyance et de Retraite des Notaires libéraux.

Elle est gouvernée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants, actifs et retraités ainsi qu'un représentant pour le régime spécial des Cours d'appel de Colmar et de Metz, désignés pour un mandat de 6 ans renouvelable par moitié tous les trois ans.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la CPRN et a pour mission de :

- **Gérer le pilotage technique des régimes de retraite et de prévoyance ;**
- **Définir la politique d'action sociale ;**
- **Voter les budgets (administratif, technique, immobilier, financier) ;**
- **Approuver les comptes annuels de la Caisse ;**
- **Approuver les décisions émises par la Commission des Placements ;**
- **Voter les modifications statutaires**
(sous réserve de validation de la Tutelle).

Le Conseil d'Administration et ses instances sont essentiels pour mener à bien le développement et la réflexion concernant l'ensemble des activités de retraite, de prévoyance, d'action sociale et de perte d'autonomie.

LES COMMISSIONS



■ UNE ÉQUIPE MOBILISÉE À VOS CÔTÉS

Effectif
29
collaborateurs



Coût de la gestion administrative de
la CPRN en 2023 :

0,11% des réserves
comptables
&
1,15% des cotisations

■ LES CHIFFRES CLÉS DE LA CPRN EN 2023

20 440
affiliés

12 132
COTISANTS

8 308
ALLOCATAIRES

52,51%

59,94%

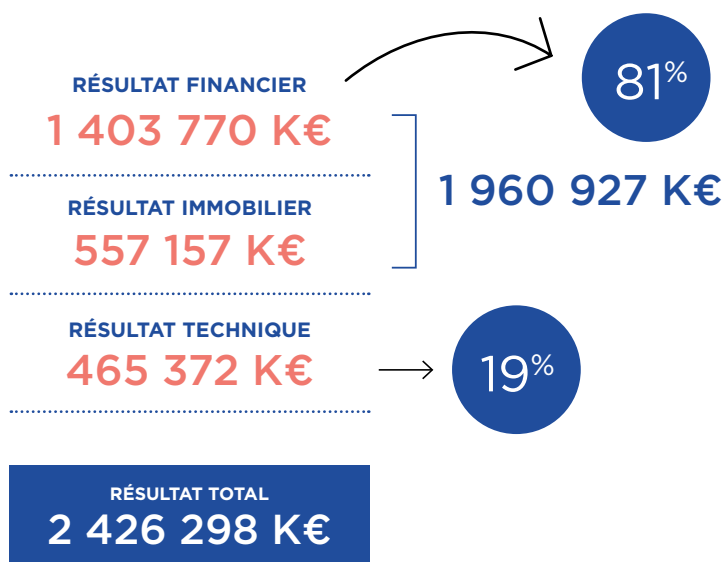
47,49%

40,06%

RÉSULTAT CONSOLIDÉ
390 940 K€

■ LES RÉSULTATS DE LA CPRN SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS

La CPRN couvre ses engagements de retraite auprès des notaires grâce à ses investissements à long terme. Sur 15 ans, 80 % des réserves proviennent de la performance des portefeuilles.



DES SERVICES TOUJOURS PLUS PROCHES DES AFFILIÉS

La CPRN offre un service de proximité, d'écoute et de conseil avec des rendez-vous personnalisés en présentiel, en visio-conférence ou lors du Congrès des Notaires.

LA RETRAITE DU NOTAIRE LIBÉRAL

- Régime de base
- Régime complémentaire (Sections B et C)
- Régime de Colmar et de Metz

LA RÉVERSION DU CONJOINT SURVIVANT

LA PRÉVOYANCE

- Capital décès de 110 000 €
- Rente de conjoint
- Rente éducation de 19 800 € par an et par enfant
- Rente invalidité de 26 400 € par an

L'ACTION SOCIALE

- Aide au confort du retraité
- Aide à la santé
- Financement d'une aide-ménagère ou d'une auxiliaire de vie
- Aide au handicap
- Soutien à l'aidant d'une personne en perte d'autonomie ou dépendante
- Secours divers

LA DÉPENDANCE

- Aide relative à l'adaptation de l'habitat
- Versement d'une aide mensuelle





Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Pour nous contacter

43 avenue Hoche - 75008 Paris
Tel. 01 53 81 75 00 - e-mail. cotisations@cprn.fr

www.cprn.fr